

L'ACTUALITE ET LES ACTIONS POLITIQUES DE LA FNEJE

La réforme des métiers du travail social et le plan métiers de la Petite Enfance

Le métier d'éducateur de jeunes enfants

La Fneje se mobilise pour revendiquer les spécificités du métier d'éducateur de Jeunes Enfants, positionné au croisement du social, de l'éducatif et du sanitaire.

Elle revendique le maintien de la richesse de ce métier, qui rassemble les différentes dimensions de l'accueil du jeune enfant et de sa famille, à travers une durée d'études de trois ans, une formation en alternance dans des centres de formation dédiés à cette formation, un recrutement basé sur le choix, la motivation et l'aptitude à exercer ce métier, une vision et une expérience globale à travers les approches de domaines aussi variés que la pédagogie, la puériculture, la psychanalyse, la psychologie, la sociologie et leur articulation en psychosociologie (qui permet l'étude des organisations et celle des évolutions du socius), l'interculturalité, les pratiques culturelles, artistiques et somatiques. Sans oublier l'approche des neuro-sciences qui contribue actuellement à préciser la finesse des connaissances sur le développement du bébé et du jeune enfant.

La Fneje ne souhaite pas que l'appellation du métier d'éducateur de jeunes enfants disparaisse.

Le danger des réformes en cours serait de voir l'éducateur devenir un éducateur spécialisé en petite enfance, absorbé par une formation où le domaine de la Petite Enfance ne serait plus qu'une option possible après une entrée dans la formation de travailleur social.

Ou bien de voir l'éducateur de jeunes enfants passer par la filière universitaire, sur un versant domaine de l'éducation, comme dans les pays européens qui ont adopté un système intégré de la Petite Enfance via le ministère de l'Éducation. Mais d'une part, ces pays accueillent généralement les enfants à partir de 1 an. D'autre part, leur vision de l'éducation est beaucoup plus ouverte que ne l'est actuellement celle du ministère de l'éducation nationale en France. Même s'il est à noter que ce dernier est en train de réformer les programmes de l'école maternelle et la formation des professeurs des écoles. Le chemin sera long à parcourir pour une réforme en profondeur.

La Fneje ne souhaite pas perdre l'expertise de formation en alternance de ses centres de formation qui ont fait leurs preuves et ont amené le métier à la reconnaissance qu'il a acquise aujourd'hui sur nombre de territoires et de milieux professionnels où les EJE interviennent :

Y compris maintenant dans les champs de la protection de l'enfance, des milieux spécialisés, des loisirs, des écoles et du péri-scolaire, du milieu hospitalier ou dans des champs particuliers comme la prison (accompagnement du lien parent-enfant).

L'éducateur de jeunes enfants a une formation qui lui permet de prendre en compte l'enfant dans son environnement familial, il n'accueille pas l'enfant sans ses parents.

Il a également une formation qui lui permet de prendre en compte l'organisation du travail dans le lieu où il intervient afin de veiller à la bienveillance non seulement des enfants mais aussi des équipes et de contribuer ainsi à prévenir les risques psycho-sociaux.

Il a une formation qui lui permet de se positionner dans le care : les soins physiques et psychiques sont totalement reliés dans l'accompagnement psychologique, affectif et éducatif de l'enfant. Et son métier lui a appris à ne pas faire de dichotomie entre le corps et l'esprit. Il n'y a pas lieu de différencier des professionnels Petite Enfance qui s'occuperaient prioritairement des soins corporels à l'enfant et d'autres de leurs activités d'éveil. L'enfant a besoin d'un adulte compétent pour le reconnaître en tant que sujet unique, d'un adulte apte à répondre à ses différentes demandes dans un contexte qui permet sa sécurité affective et physique et son épanouissement tant corporel qu'intellectuel.

Il n'y a pas lieu de voir des rivalités entre les différents professionnels auprès des jeunes enfants mais bien de comprendre la richesse de leur travail en équipe, dans un climat de bienveillance, de relais, d'observation et d'analyse pour s'enrichir mutuellement des différentes observations, expériences et apports théoriques et pratiques dont disposent les uns et les autres.

La supervision par un psychologue qui se spécialise dans ce travail d'accompagnement des enfants, familles et professionnels dans les crèches et autres structures collectives, ou de l'accueil à domicile, permet de garantir et soutenir la qualité du travail engagé par les professionnels. Elle devrait être obligatoire, de même que le temps hebdomadaire dédié aux réunions d'équipe (hors temps d'accueil des enfants).

La formation continue est elle aussi indispensable pour le ressourcement, le perfectionnement et la progression de carrière des différents professionnels.

Nous ne sommes pas assurés actuellement de voir notre métier reconnu à la hauteur des enjeux que nous venons de décrire.

Il va falloir se mobiliser massivement si nous ne voulons pas voir notre métier et nos centres de formation disparaître progressivement au profit de filières universitaires.

Nous ne sommes pas contre un rapprochement avec l'université et le passage de notre profession au niveau licence à condition de préserver les emplois dans tous les niveaux et domaines d'accueil de l'enfant, tel qu'actuellement. Et de préserver les modalités de formation au sein des centres de formation spécialisés pour la Petite Enfance et avec le maintien d'un domaine petite enfance au sein des EFTS.

Nous ne souhaitons pas que le rehaussement du niveau du diplôme serve de tremplin pour conduire les éducateurs de jeunes enfants uniquement à des postes de direction. Mais bien que ces postes de direction ou de coordination soient réservés aux EJE expérimentés, ayant déjà occupé des postes au cœur des équipes. Par ailleurs, les postes de direction sur des établissements d'une capacité égale ou supérieure à 40 places, nécessitent une formation complémentaire type CAFERUIS OU CAFDES.

Il nous paraîtrait aberrant que le CEPE ait obtenu l'inscription de l'Enfance dans le Haut Conseil à la Famille et que cette reconnaissance de l'enfance et de la Petite Enfance ne soit pas approfondie à part entière dans les filières de formation des métiers de la Petite Enfance.

Nous demandons, comme nous l'avons formulé auprès de la Députée Brigitte BOURGUIGNON, que notre métier qui est d'ailleurs reconnu au sein de l'Europe, continue d'être reconnu dans son expertise d'accueil de l'enfant et de sa famille, dans la spécificité de l'accueil de la Petite Enfance en France.

Le métier d'auxiliaire de puériculture

Le gouvernement travaille à la réforme de ce métier qui devrait passer en niveau IV et être enrichi d'apports complémentaires en psycho-pédagogie.

Si l'approfondissement de la formation pour ce métier et le rehaussement de son niveau sont un progrès, c'est à condition de ne pas remplacer les postes jusque-là occupés par les EJE mais de garantir une meilleure qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants et une meilleure collaboration entre les EJE et les AP.

Les titulaires du CAP Petite Enfance

Lors d'une rencontre au Ministère par le Collectif Pas de Bébé à la Consigne dont fait partie la FNEJE, nous avons pu savoir que la durée de formation de ce CAP, étant soumise à la même réglementation que tous les CAP, ne changera pas en termes d'horaires quant à la partie matières générales et modules professionnels. Mais le groupe de travail mené par la DGCS et la DGESCO depuis un an, vont permettre d'améliorer les contenus de formation pour les modules professionnels et probablement d'augmenter la durée des stages. Reste que le problème de la majorité des passages de ce CAP par une formation à distance (CNED ou organismes privés) ne va pas changer et constitue un vrai problème pour la qualité de la formation.

Nous avons été assurés que les titulaires de ce diplômes resteraient dans le quota des 60% pour le personnel, au regard du décret 2010, donc devant toujours être accompagnés par des professionnels plus qualifiés.

LE COLLECTIF CEP-ENFANCE (Construisons ensemble la Politique de l'Enfance)

Lire le communiqué et consulter leur site :

<http://cep-enfance.blogspot.fr/2015/12/communiquede-presse-du-cep-enfance-9.html>

Prochaine réunion de travail le 6 février 2016, la Fneje y participera.

LA PLATEFORME « ASSURONS L'AVENIR DE LA PMI »

Lire le communiqué :

http://www.assureravenirpmi.org/Doc/com_presse_plate_forme_AssurerAvenirPMI_18decembre2015.pdf

La Fneje a participé à la dernière réunion de travail du 20 janvier à la DGCS.

LE PROJET UNIVERSITE DE LA PETITE ENFANCE

Ce projet, en cours d'élaboration depuis plus de deux ans, auquel la FNEJE a contribué grâce aux suggestions de Corinne CHAILLAN, est désormais en cours de finalisation. Il est piloté par un groupe d'experts dont Bernard GOLSE, Sylviane GIAMPINO, Marie Rose MORO, Sylvain MISSONIER et des directeurs d'établissements (Institut de puériculture, Institut de psychomotricité, Ecole Montessori...). La FNEJE est partenaire pour représenter les éducateurs de jeunes enfants, l'UFNAFAAM pour l'accueil familial.

Dans un premier temps, ce projet ne concernera que Paris, pour une fréquentation d'environ 300 personnes, directement inscrites par leurs écoles de formation ou par le Conseil Général dans le cas des assistantes maternelles et familiales.

Il s'agira d'un temps de formation de deux fois deux jours, qui aura lieu à l'université de Paris Descartes et commencera à la rentrée 2016, vraisemblablement en octobre 2016 et mai 2017.

Il ciblera tous les professionnels de première ligne auprès de l'enfant, toutes filières de formation réunies, en formation initiale : Puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, psychomotriciens, orthophonistes, sage femmes, CAP Petite Enfance, assistantes maternelles et familiales (en cours d'emploi).

Il permet de décroiser les différentes professions, de créer de vrais liens entre les professionnels dès la formation initiale et de partager les fondamentaux, les priorités pour la qualité d'accueil et le développement optimal du bébé et tout jeune enfant.